



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE
ET DE LA CITOYENNETÉ

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR
LES AFFAIRES DÉPARTEMENTALES

ARRÊTÉ n° 2013050-0006
en date du 19 février 2013
portant inscription au titre des monuments
historiques d'objets mobiliers appartenant
à la commune de Corbara, et proposition au
classement de certains d'entre eux

LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II et notamment ses articles R.622-1 à R.622-4 et R.622-32 à R.622-36 ;

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi n°70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-070-0001 du 11 mars 2011 fixant la composition de la commission départementale des objets mobiliers, modifié par l'arrêté n° 2011-089-0003 du 30 mars 2011 ;

VU l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 20 décembre 2012 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que la conservation des objets mobiliers désignés ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

CONSIDÉRANT la proposition de la commission départementale en date du 20 décembre 2012 de soumettre certains de ces objets à la commission nationale des objets mobiliers en vue d'une procédure de classement au titre des monuments historiques ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrits sur la liste des monuments historiques du département de la Haute-Corse les objets mobiliers appartenant à la commune de Corbara énumérés ci-après :

- Bannière de procession, XVIII^e siècle
- Bâton de procession, 1^{re} moitié du XIX^e siècle
- Bâton de procession, 1^{re} moitié du XIX^e siècle
- Bâton de procession, XIX^e siècle
- Bâton de procession, XIX^e siècle
- Bâton de procession, XIX^e siècle
- Bâton de procession (2), XIX^e siècle
- Lanterne de procession, XIX^e siècle
- Lanterne de procession, XIX^e siècle
- Tableau de réfectoire, « *La Cène* », 2^{ème} moitié du XVII^e siècle
- Chandelier des ténèbres, XIX^e siècle

conservés dans la chapelle de la confrérie Saint Antoine Abbé de la commune de Corbara.

- Baiser de paix, XVI^e siècle
- Bannière de procession, XVIII^e siècle
- Calice et patène, XIX^e siècle
- Chape, Lampas XVIII^e siècle, montage XIX^e siècle
- Chape, Lampas XVIII^e siècle, montage XIX^e siècle
- Chape, XVIII^e siècle
- Chasuble et étole, 2^e moitié du XVIII^e siècle
- Chasuble et étole, 2^e moitié du XVII^e siècle ou 1^{ère} moitié du XVIII^e siècle
- Statue de reposoir, Fin du XVIII^e siècle ou début du XIX^e siècle
- Coffret reliquaire, XVIII^e siècle
- Baldaquin d'autel, Fin du XVI^e siècle ou début du XVII^e (ciel) - XVII^e siècle (restant)
- Dais de procession, 1^{er} quart du XIX^e siècle
- Dalmatiques (2), manipules (2) et étole, XVIII^e siècle
- Tableau d'autel, « *L'Annonciation* », 1^{re} moitié du XVIII^e siècle
- Tableau d'autel, « *Saint Augustin d'Hippone* », XVII^e siècle
- Tableau, « *Extase de sainte Catherine de Sienne* », XVII^e siècle
- Tableau d'autel, « *La donation du Rosaire à St Dominique* », 1^{re} moitié du XVIII^e siècle
- Voile huméral, XVIII^e siècle
- Voile huméral, XVIII^e siècle
- Voile huméral, XVIII^e siècle
- Dais de procession et sa caisse de transport, 2^e moitié du XIX^e siècle
- Tableau d'autel, « *Saint Jacques et un saint évêque aux pieds de la Vierge* », XVII^e siècle
- Oratoire portatif, XVIII^e siècle
- Calice, 1^{re} moitié du XVIII^e siècle
- Ostensor soleil, Fin du XVII^e siècle ou début du XVIII^e siècle
- Seau à eau bénite et goupillon, 1751

conservés dans l'église collégiale de l'Annonciation de la commune de Corbara.

- Tableau, « *Intercession de la Vierge à l'Enfant* », XVII^e siècle

conservé dans le couvent Saint Dominique de la commune de Corbara.

- Chasuble, étole, manipule, bourse de corporal et voile de calice, fin XVIII^e/début XIX^e

conservé dans la chapelle Notre Dame des sept douleurs de la commune de Corbara.

Article 2 : Après discussion, et présentation de chaque objet, la commission à l'unanimité de ses membres présents et représentés, s'est prononcée en faveur d'un classement au titre des monuments historiques pour les objets mobiliers suivants :

- Tableau de réfectoire, « *La Cène* », 2^{ème} moitié du XVII^e siècle
- Chandelier des ténèbres, XIX^e siècle

-> cl. Arr. 65

conservés dans la chapelle de la confrérie Saint Antoine Abbé de la commune de Corbara.

d Baiser de paix, XVI^e siècle

d - Bannière de procession, XVIII^e siècle

d - Chape, Lampas XVIII^e siècle, montage XIX^e siècle

d - Chape, Lampas XVIII^e siècle, montage XIX^e siècle

- Chape, XVIII^e siècle

- Chasuble et étole, 2^e moitié du XVIII^e siècle

- Chasuble et étole, 2^e moitié du XVII^e siècle ou 1^{ère} moitié du XVIII^e siècle

- Statue de reposoir, Fin du XVIII^e siècle ou début du XIX^e siècle

d Coffret reliquaire, XVIII^e siècle

- Baldaquin d'autel, Fin du XVI^e siècle ou début du XVII^e (ciel) - XVII^e siècle (restant)

- Dais de procession, 1^{er} quart du XIX^e siècle

d - Dalmatiques (2), manipules (2) et étole, XVIII^e siècle

d - Tableau d'autel, « *Saint Augustin d'Hippone* », XVII^e siècle

d - Tableau, « *Extase de sainte Catherine de Sienne* », XVII^e siècle

d Voile huméral, XVIII^e siècle

d - Voile huméral, XVIII^e siècle

d - Voile huméral, XVIII^e siècle

d - Dais de procession et sa caisse de transport, 2^e moitié du XIX^e siècle

d - Tableau d'autel, « *Saint Jacques et un saint évêque aux pieds de la Vierge* », XVII^e siècle

d - Oratoire portatif, XVIII^e siècle

- Calice, 1^{ère} moitié du XVIII^e siècle

- Ostensor soleil, Fin du XVII^e siècle ou début du XVIII^e siècle

- Seau à eau bénite et goupillon, 1751

cl Arr
64

conservés dans l'église collégiale de l'Annonciation de la commune de Corbara.

- Tableau, « *Intercession de la Vierge à l'Enfant* », XVII^e siècle

conservé dans le couvent Saint Dominique de la commune de Corbara.

80 ...

- Chasuble, étole, manipule, bourse de corporal et voile de calice, fin XVIII^e/début XIX^e

conservé dans la chapelle Notre Dame des sept douleurs de la commune de Corbara.

Article 3 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, au préfet de Corse (direction régionale des affaires culturelles), sera notifié au maire de la commune de Corbara, au propriétaire et au clergé affectataire de la paroisse qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture
de la Haute-Corse



Laurent GANDRA-MORENO